

Méthodologie

Dans ce dossier, la logistique est abordée selon deux approches : une par secteur de la logistique et une par métier de la logistique.

Selon l'**approche par secteur de la logistique** découpée en six domaines : les établissements du secteur de la logistique sont repérés via une liste de 26 postes de la nomenclature des activités principales d'établissements NAF révision 2 de 2008 en 732 postes.

Le champ de la logistique pour compte d'autrui dans ce dossier exclut les activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel (53.10Z).

LOGISTIQUE TERRESTRE

4920Z	Transports ferroviaires de fret
4941A	Transports routiers de fret interurbains
4941B	Transports routiers de fret de proximité
4941C	Location de camions avec chauffeur
4950Z	Transports par conduites
5221Z	Services auxiliaires des transports terrestres
5229A	Messagerie, fret express
7712Z	Location et location-bail de camions
7731Z	Location et location-bail de machines et équipements agricoles

LOGISTIQUE AÉRIENNE

5121Z	Transports aériens de fret
5223Z	Services auxiliaires des transports aériens
7735Z	Location et location-bail de matériels de transport aérien

LOGISTIQUE PORTUAIRE ET MARITIME

5020Z	Transports maritimes et côtiers de fret
5040Z	Transports fluviaux de fret
5222Z	Services auxiliaires des transports par eau
5224A	Manutention portuaire
7734Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau

AFFRÈTEMENT ET ORGANISATION DES TRANSPORTS

5229B	Affrètement et organisation des transports
-------	--

CONDITIONNEMENT ET ENTREPOSAGE

4617A	Centrales d'achat alimentaires
4619A	Centrales d'achat non alimentaires
5210A	Entreposage et stockage frigorifique
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique
5224B	Manutention non portuaire
8292Z	Activités de conditionnement

SERVICES

4942Z	Services de déménagement
5320Z	Autres activités de poste et de courrier

Selon l'**approche par métier de la logistique** : les salariés concernés sont repérés dans cette étude par rapport à une liste de 25 postes de la nomenclature détaillée des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) déclarées par les employeurs et regroupées en deux grands domaines.

Cette définition est issue de travaux du service statistique du ministère en charge des transports (Sdes) avec des restrictions relatives au secteur d'activité du salarié pour ne retenir que les salariés dont l'activité est assurément logistique. On ne retient par exemple ni les conducteurs de trains de la SNCF ni les employés de la Poste, au contraire des magasiniers de ces deux groupes.

LES MÉTIERS DU TRANSPORT DE MARCHANDISE

389A	Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
389C	Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande
466B	Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)
466C	Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)
480B	Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche
546C	Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
641A	Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
643A	Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
654B	Conducteurs qualifiés d'engin de transport guidé
655A	Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports
656B	Matelots de la marine marchande
656C	Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale
676B	Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés
676D	Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports

LES MÉTIERS DE L'ENTREPOSAGE ET DE LA MANUTENTION

387B	Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
477A	Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
487A	Responsables d'entrepôt, de magasinage
487B	Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention
651A	Conducteurs d'engin lourd de levage
651B	Conducteurs d'engin lourd de manœuvre
652A	Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariot élévateur, caristes
652B	Dockers
653A	Magasiniers qualifiés
676A	Manutentionnaires non qualifiés
676C	Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés